



## Convention d'autorisation d'utilisation de données dans le cadre du projet « Mémoire de Quarantaine »

ENTRE La Ville de Namur, représentée par son Collège Communal, représenté par Monsieur Maxime Prévot, Bourgmestre, et Madame Laurence Leprince, Directrice Générale,  
Ci-après dénommée la Ville

ET Nom :  
Prénom :  
Fonction et/ou profession :  
Domicile :  
le/la soussigné (e)

### LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

**Art. 1 :** Le/la soussigné(e) déclare marquer son accord quant à l'utilisation, par la Ville de Namur, des données personnelles publiées sur le site [nom de domaine] durant la période du confinement.

Pro fisco, l'utilisation des données décrites ci-avant est réalisée à titre gratuit ; aucun montant ne sera exigé par l'auteur des propos ayant fait l'objet d'une quelconque diffusion

**Art. 2 :** Les documents visées à l'article 1 seront conservées aux Archives de la Ville de Namur sous la dénomination: « Collection Mémoire de Quarantaine – [Nom, prénom du/de la soussigné(e)] ».

La partie soussignée, auteur des propos, témoignages, photographies, etc. marque son accord pour que son identité soit publiée selon les clauses suivantes : [préciser si seulement le nom/le prénom/localité ou pseudonyme].

**Art. 3 :** L'enlèvement et le transport des archives ou, le cas échéant, l'extraction des données numériques mises en ligne seront assurés par la Ville de Namur et à ses frais.

**Art. 4 :** La Ville de Namur pourra exploiter à travers tous les canaux de communication existants et à venir, tous les documents conservés dans ce fonds, avec mention systématique

du nom du fonds, à savoir « Collection Mémoire de Quarantaine– [Nom, prénom du/de la soussigné(e)] ». L'application de la présente convention respectera le prescrit éventuel des droits de copyright, de droit d'auteur et des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

**Art. 5 :** Les documents seront mis à disposition des lecteurs du Service Gestion documentaire de la Ville de Namur. Les documents pourront être consultés par les lecteurs du Service Gestion documentaire sans restriction sauf en ce qui concerne les matières dites personnelles. [Pour ces matières, le soussignée indique accepter/refuser la diffusion non anonyme de ses documents.]

Fait à Namur, le

En deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu son exemplaire.

Laurence LEPRINCE

Maxime PRÉVOT

Directrice Générale

Bourgmestre

[Nom, Prénom du soussigné]

Donateur

**Annexe : Inventaires des autorisations d'utilisation octroyées**